SYNDICAT MIXTE du SCoT ROVALTAIN-Drôme-Ardèche

1, avenue de la Gare - Quartier de la Gare

26300 ALIXAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DU SCOT ROVALTAIN Drôme-Ardèche

Le 8 mars 2017 à 18H00 le Comité syndical s'est réuni à Romans sur Isère sous la présidence de Lionel BRARD, Président du syndicat mixte.

Etaient présents: Mesdames BICHON LAROQUE (4 voix), CHOVIN (2 voix), JUNG (4 voix), LAMBERT (6 voix), MOURIER (4 voix), ROSSI (3 voix), et Messieurs ANGELI (7 voix), BANDE (4 voix), BIGNON (4 voix), BONNET (7 voix), BRARD (4 voix), BRUNET (6 voix), CARDI (4 voix), CHANTEPY (3 voix), CHAUMONT (4 voix), CHAUVIN (6 voix), CHOVIN (4 voix), DARD (6 voix), DUBAY (3 voix), GAUTHIER (4 voix), LABADENS (4 voix), LARUE (4 voix), LUNEL (4 voix), PRELON (4 voix), REVOL (2 voix), ROLLAND (4 voix), ROUVEYROL (4 voix), SIEGEL (2 voix), SOULIGNAC (4 voix), VALETTE (6 voix), VASSY (4 voix).

Pouvoirs: de Mme BERTRAND (3 voix) à M.PRELON, de Mme GENTIAL (4 voix) à Mme MOURIER, de Mme GIRARD (4 voix) à M.BRARD, de Mme JAUBERT (4 voix) à M.LARUE, de Mme ROGER DALBERT BANCEL (6 voix) à M.ANGELI, de Mme THORAVAL (4 voix) à M.LABADENS, de M.BRET (3 voix) à M.DUBAY, de M.DELOCHE (2 voix) à M.REVOL, de M.PERTUSA (4 voix) à M.GAUTHIER, de M.PRADELLE (6 voix) à M.BONNET, de M.VALLON (4 voix) à M.SOULIGNAC

Date de convocation : 24 février 2017 - Nombre de délégués en exercice : 45 disposant de 185 voix - Nombre de délégués présents:31 disposant de 131 voix - Nombre de pouvoirs : 11 soit 44 voix

Objet : Election d'un membre du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT Rovaltain Drôme Ardèche

Vu les dispositions relatives à l'élection des vice-présidents et des membres du bureau telles que précisées aux articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu que les vice-présidents et les membres du bureau sont élus parmi les membres du comité syndical au scrutin uninominal, à bulletin secret et à la majorité absolue,

Entendu que le président a invité les membres du Comité Syndical à procéder successivement à l'élection des sept membres du bureau du syndicat mixte du SCoT,

Vu la candidature de M. Xavier ANGELI,

Vu la tenue de l'élection au scrutin secret,

LE COMITÉ SYNDICAL, après avoir voté

Nombre de votants : 31

Pouvoirs: 11

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 42

Suffrages exprimés : 42 bulletins représentant 175 voix

Bulletins blancs ou nuls: 0 bulletins

Majorité absolue : 88 voix

Pour: 175 voix

CONSTATE

Que M. Xavier ANGELI est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés, membre du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT ROVALTAIN DROME-ARDECHE.

Ainsi fait et délibéré le 8 mars 2017 et ont signé au registre tous les membres

SCOT Syndicat Mixte Lionel BRARD Président

présents.

Syndicat mixte SCoT Rovaltain Drôme-Ardèche – Délibération n°17-18

Page 1 sur 1